Nations Unies

S/PV.7784



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7784e séance

Jeudi 6 octobre 2016, à 15 h 35

New York

Président :	M. Iliichev	(Fédération de Russie)
Membres :	Angola	M. Gaspar Martins
	Chine	M. Xu Zhongsheng
	Égypte	M. Moustafa
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d’Amérique	M. Pressman
	France	M. Delattre
	Japon	M. Okamura
	Malaisie	Mme Adnin
	Nouvelle-Zélande	M. Taula
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Wilson
	Sénégal	M. Seck
	Ukraine	M. Fesko
	Uruguay	M. Bermúdez
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

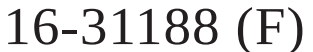
Ordre du jour

La situation au Mali

Lettre datée du 27 septembre 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2016/813)

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2016/819)

16-31188 (F)









La séance est ouverte à 15 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Mali

Lettre datée du 27 septembre 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2016/813)

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2016/819)

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Mali à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les intervenants suivants à participer à la présente séance : M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, et M. Atul Khare, Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/813, qui contient une lettre datée du 27 septembre 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, ainsi que sur le document S/2016/819, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali.

Je donne maintenant la parole à M. Hervé Ladsous.

M. Ladsous : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir invité à venir présenter au Conseil de sécurité, avec mon collègue et ami, le Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions, M. Atul Khare, les grandes lignes de l'évolution de la situation au Mali. Je saisis cette occasion pour saluer la présence parmi nous du nouveau Représentant permanent de la République du Mali, l'Ambassadeur Issa Konfourou, et lui souhaiter la bienvenue.

Après quatre mois d'accalmie, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) a une nouvelle fois été la cible d'une série d'attaques coordonnées il y a trois jours, le 3 octobre. Si le répit relatif de ces derniers mois avait pu nous laisser espérer une amélioration possible de la situation sur le terrain, il faut bien, malheureusement, se rendre à l'évidence : les retards persistants accusés dans la mise en œuvre de l'Accord de paix et les nouvelles violations du cessez-le-feu ne sont pas compatibles avec une stabilisation durable, fût-elle même partielle, de la situation.

Lors de l'avant-dernière séance du Conseil de sécurité sur le Mali, au mois de juin (voir S/PV.7719), le Premier Ministre Keita avait annoncé l'accord des parties sur les modalités de désignation des administrations intérimaires et le calendrier de leur établissement dans les cinq régions du nord du Mali au cours de l'été. Il avait également annoncé la mise en place des arrangements sécuritaires intérimaires, y compris les structures du Mécanisme opérationnel de coordination. C'est dans ce contexte que le Conseil avait adopté la résolution 2295 (2016), qui exhortait les parties à accélérer la mise en œuvre de l'accord en s'entendant notamment sur la hiérarchie de ses dispositions.

Malheureusement, trois mois plus tard, je me vois obligé de rapporter au Conseil que la reprise, depuis le mois de juillet, des affrontements entre les groupes signataires, dans la région de Kidal, a hypothéqué durablement le processus de paix, et a conduit à repousser une nouvelle fois la nomination des administrations intérimaires. Ces arrangements institutionnels et sécuritaires auraient dû être en place, en fait, depuis près d'une année. Les patrouilles mixtes auraient dû être lancées en novembre 2015. Il n'y a pas davantage d'avancées quant aux processus de cantonnement, de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

Et puis, je le redis, il faut faire état de l'aggravation de l'insécurité au centre du pays. Le 29 mai, à Sévaré, dans la région de Mopti, un engin explosif dit improvisé – mais je ne suis pas sûr que le mot soit adapté, parce qu'ils sont tout sauf improvisés – a explosé au passage d'un convoi de la MINUSMA, tuant cinq Casques bleus qui rentraient d'une mission de protection des civils dans le cercle de Ténenkou. Le 18 juillet, une colonne de 18 véhicules et plusieurs motos a attaqué les installations des forces armées maliennes à Nampala, dans la région de Ségou. Bilan : 15 morts, 34 blessés. Le 2 septembre, des hommes armés ont brièvement occupé la localité de Boni, encore dans la région de Mopti.

Dans ce contexte, il est vraiment toujours plus important que le Gouvernement malien, avec le soutien des Nations Unies, poursuive ses efforts pour élaborer une stratégie nationale de lutte contre le terrorisme – une stratégie multiforme et cohérente, qui comprenne des mesures visant à prévenir l'extrémisme violent.

En effet, les attaques répétées contre l'autorité de l'État ont lieu sur une toile de fond marquée par une dégradation générale de l'état de droit et de la cohésion sociale. Dans la seule région de Mopti, les violences intercommunautaires ont fait 18 morts et 44 blessés fin juin, et six morts et neuf blessés entre la fin du mois d'août et le début du mois de septembre. Dans ce contexte, il faut saluer l'annonce, faite par le Président Keita lors de la réunion ministérielle qui s'est tenue en marge de l'Assemblée générale, le 23 septembre, de la tenue de la Conférence d'entente nationale d'ici à la fin de cette année. Cela devrait être une étape importante pour renforcer la cohésion et la réconciliation nationales, et pour remédier durablement, de manière aussi inclusive qu'il sera possible, aux causes profondes de la crise dans le nord du Mali.

Au cours des trois mois qui se sont écoulés depuis l'adoption de la résolution 2295 (2016), la MINUSMA a continué à ne ménager aucun effort pour s'ajuster à son nouveau mandat et pour se comporter de la manière la plus proactive possible. Le fait, par exemple, que les parties prenantes maliennes ont recours aux bons offices du Chef de la Mission, M. Mahamat Annadif, même sur des problèmes qui n'ont que des liens indirects avec l'Accord de paix — par exemple, lorsqu'elles lui ont demandé de faciliter les discussions entre le Gouvernement et l'opposition sur le projet de réforme de la loi électorale — démontre que notre collègue, M. Annadif, a réussi à établir, depuis les neuf mois qu'il est en place, un degré de confiance élevé avec les parties maliennes. Mais, malheureusement, il faut bien voir que les parties à l'Accord de paix n'ont garde de laisser de côté leurs divergences de vues, par exemple sur Kidal et sur une série d'autres problèmes, et de s'asseoir avec notre collègue pour voir comment donner un ordre de priorité aux différents points qui doivent être mis en œuvre, pour arrêter des critères et un calendrier concrets, comme le demande, du reste, la résolution du Conseil.

En ce qui concerne les capacités supplémentaires, il faut bien dire qu'elles ne sont pas encore générées. La force a utilisé, au maximum possible, les outils dont elle disposait pour projeter une attitude plus robuste et plus proactive, afin de protéger les civils. Par exemple, après les affrontements du mois de juillet à Kidal, la Mission a lancé une opération de dissuasion et de protection des civils, marquée par des patrouilles, des points de contrôle, et ce, encore une fois, de manière active. Au mois d'août, c'est une autre opération qui a été lancée, de nouveau avec des points de contrôle et des patrouilles coordonnées avec les forces armées maliennes, essentiellement sur l'axe Tombouctou-Douentza-Hombori, dans la région entre Tombouctou et Mopti.

Mais, bien que la Mission fasse son maximum, il faut bien le constater, les civils continuent à souffrir des conséquences des opérations militaires, celles des groupes armés et celles du Gouvernement. De nouvelles violations du cessez-le-feu ont à nouveau empêché l'accès des acteurs humanitaires, qui font leur maximum pour essayer de faire face aux besoins les plus pressants de la population en attendant que les services publics de base soient à nouveau prodigués par l'État. Et puis, je dois le noter pour le regretter, il y a eu des violations sérieuses des droits de l'homme, notamment par le Groupe d'autodéfense des Touaregs Imghad et alliés dans la région de Kidal. Nous sommes en train d'enquêter là-dessus. Mais nous continuons aussi, je dois le dire également, à recevoir des rapports sur un usage excessif de la force par les forces armées maliennes dans le centre du pays.

Comme le demandait la résolution 2295 (2016) adoptée au mois de juin, la MINUSMA a élaboré un plan pour soutenir et accompagner le redéploiement des forces armées maliennes et cela prend pleinement en compte la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme définie par l'ONU. Pour le moment, il est vrai que, vu la situation et le stade auquel nous en sommes parvenus du processus de paix, il n'est pas vraiment envisageable que l'armée malienne revienne dans l'ensemble du nord du Mali, mais la Mission prend des mesures concrètes pour la soutenir dans le centre du pays, par exemple en relevant le niveau de protection accordé aux forces armées maliennes sur leur base de Nampala, et en déployant des troupes, avec du soutien aérien, pour les aider à rétablir leur contrôle sur Boni.

En parallèle, la MINUSMA continue à s'efforcer de développer la collaboration avec les voisins du Mali et à appuyer les initiatives de sécurité régionale pour essayer de faire en sorte que tous ces défis soient traités de manière plus efficace. Dans ce contexte, par exemple, M. Annadif a ouvert le dialogue avec les Gouvernements membres du G5 Sahel et nous travaillons actuellement à déployer des officiers de liaison, comme le demandait, là encore, la résolution du Conseil.

Les participants à la réunion ministérielle du 23 septembre ont souligné unanimement que c'est aux parties qu'incombe la responsabilité première du succès du processus de paix au Mali. La MINUSMA ne sera pas en mesure de remplir pleinement son mandat

tant que les signataires de l’Accord de paix ne s’engagent pas résolument. Le temps est venu, je crois — et plus que venu —, de dépasser tous ces problèmes d’intérêts immédiats, d’intérêts localisés et de penser, en fait, à ce que sont les attentes à long terme, non seulement des populations les plus directement concernées mais aussi de l’ensemble du pays. Comme l’ont montré de manière tragique les attaques perpétrées lundi, la capacité de la Mission à protéger les civils et à contrer les menaces asymétriques en défendant activement son mandat est davantage encore handicapée par le fait que nous n’avons pas les moyens que recommandait le Secrétaire général dans son rapport de mai (S/2016/498), et que le Conseil avait autorisés dans la résolution 2295 (2016).

Je dois, par exemple, et à mon grand regret, informer le Conseil de sécurité que d’ici peu maintenant, au lieu de recevoir des renforts, la MINUSMA va devoir faire face à la perte de moyens qui sont des moyens clefs. Par exemple, deux pays fournisseurs de contingents nous ont informés récemment de leur décision de retirer de manière concomitante trois des cinq unités d’hélicoptères que nous avons actuellement sur le théâtre et d’opérer ce retrait d’ici le début de 2017.

Je peux assurer le Conseil de sécurité que nous ne ménageons aucun effort pour essayer de générer des moyens de remplacement. Nous utilisons toutes les occasions, telles que la réunion ministérielle de Londres sur le maintien de la paix, il y a quelques semaines, et la réunion ministérielle tenue ici-même sur le Mali, le 23 septembre. J’étais à une réunion en Europe la semaine dernière,en Slovaquie, et j’ai également parlé à tous mes interlocuteurs, mais la réalité est qu’aucun État Membre pour le moment ne s’est engagé à remplir les trous que nous constatons dans notre dispositif ni à mettre à notre disposition les capacités que le Conseil de sécurité a autorisées, aussi bien dans la résolution 2295 (2015) que dans les résolutions précédentes.

Les volontaires manquent singulièrement. Je regrette évidemment de devoir faire au Conseil de sécurité une présentation plutôt sombre aujourd’hui, mais je crois que je manquerais à mes devoirs si je n’appelais pas son attention de la manière la plus insistante sur l’absence continue de progrès concrets dans la mise en œuvre de l’accord de paix et sur la dégradation de l’environnement sécuritaire à 18 mois maintenant après la signature des accords d’Alger. Je crois que cela pose de graves questions sur la viabilité et peut-être même la pertinence du cadre global pour la paix et la sécurité au Mali, un cadre auquel les parties maliennes avaient pourtant souscrit et que les partenaires internationaux du Mali se sont engagés à soutenir.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M. Ladsous de son exposé.

Je donne la parole à M. Khare.

M. Khare (*parle en anglais*) : C’est un honneur pour moi d’être ici aujourd’hui, aux côtés de mon collègue et ami, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Ladsous.

Le Mali reste l’un des environnements les plus difficiles qui soient pour les opérations de maintien de la paix de l’ONU. La taille du pays, les zones reculées et enclavées où nous sommes déployés, et le mauvais état et l’insécurité des réseaux routiers continuent de poser des défis importants.

À l’heure actuelle, nous nous employons à mettre en œuvre des mesures qui visent à garantir des itinéraires d’approvisionnement sûrs et sans interruption, à moderniser et à renforcer les systèmes de défense et les infrastructures de tous les camps existants, et à renforcer les capacités de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

La MINUSMA est en train d’établir sa principale plateforme logistique à Gao pour mieux desservir les sites dans le nord du Mali. Les discussions se poursuivent avec l’Algérie, le Bénin et le Niger en vue d’ouvrir de nouvelles voies d’approvisionnement beaucoup plus courtes pour se rendre à Gao. Par exemple, la route qui va du port de Cotonou à Gao en passant par Niamey couvre une distance inférieure de plus de 1 400 kilomètres à celle empruntée actuellement par la MINUSMA pour assurer son ravitaillement.

En réponse à un niveau relativement élevé de menace à la sécurité au Mali, la MINUSMA continue d’améliorer et de renforcer l’infrastructure de défense de tous les camps existants, y compris en renforçant ses installations contre les explosions et en installant des postes de commandement protégés et des abris fortifiés. Dans les zones à haut risque, la Mission a amélioré les conditions de vie du personnel civil et en tenue.

Nous continuons d’innover en utilisant des technologies modernes, notamment pour améliorer notre connaissance de la situation et renforcer la sécurité de notre personnel et de nos biens, ainsi que notre capacité de protéger les civils. La MINUSMA a mis en œuvre plusieurs projets pilotes faisant appel à des technologies

de surveillance et d'alerte rapide pour améliorer les capacités de renseignement de la Mission et prévenir les attaques.

Afin que la MINUSMA soit en mesure de s'acquitter de son mandat, il est essentiel qu'elle soit dotée des capacités et des moyens nécessaires pour travailler en sécurité et de façon efficace dans l'environnement que je viens de décrire.

Depuis sa création, la Mission a connu d'importantes insuffisances s'agissant du matériel appartenant aux contingents, en particulier dans le cas des unités constituées de l'Union africaine qui sont passées sous nouveau commandement. La pénurie de matériels lourds, tels que les véhicules blindés de transport de troupes, les véhicules de soutien logistique, les groupes électrogènes, les stations de traitement des eaux et d'autres équipements logistiques essentiels, a empêché les composantes militaire et de police de s'acquitter comme il se doit de leurs tâches opérationnelles. Les services de soutien logistique autonome des contingents, en particulier dans les domaines de l'appui médical, de l'observation et des communications, entre autres, n'ont pas toujours respecté les normes établies.

Grâce aux mesures correctives prises cette année par les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police pour déployer le matériel et les véhicules appartenant aux contingents et autres biens requis de manière à satisfaire à leurs obligations et à améliorer l'état de fonctionnement opérationnel des équipements, le matériel appartenant aux contingents de la MINUSMA s'est dans l'ensemble amélioré, mais il reste des lacunes majeures.

Étant donné le climat d'insécurité et de violence croissantes décrit par le Secrétaire général adjoint, M. Ladsous, nous déployons des efforts pour renforcer le plan de soutien sanitaire de la Mission et combler les insuffisances en termes de matériel et de personnel qui ont été identifiées dans ses installations médicales. L'étendue de la zone d'opérations de la MINUSMA et l'environnement austère présentent des difficultés particulières pour la mise en œuvre de nos délais de réaction médicale d'urgence 10-1-2 pour les évacuations sanitaires primaires. Afin de remédier aux insuffisances de moyens graves qu'accusent les pays fournisseurs de contingents dans ce domaine, la Mission a récemment acquis, par le biais d'un processus d'appels d'offres commerciales, deux hélicoptères d'évacuation sanitaire équipés de la dernière technologie de vision nocturne, qui comprennent des équipes médicales pleinement intégrées. L'un d'eux, déjà opérationnel, a été déployé à Tombouctou et le second le sera prochainement à Kidal.

Par ailleurs, afin de garantir une intervention efficace dans les 10 premières minutes qui suivent une blessure ou l'apparition d'une maladie, nous sommes en train de former les contingents et des membres du personnel médical de la MINUSMA. Nous travaillons également à l'élaboration d'un matériel de formation aux premiers secours spécifique à l'ONU, qui sera remis à tous les États Membres en tant que norme médicale des Nations Unies devant être incorporée dans leurs documents de formation des contingents avant le déploiement, et ce, afin de rationaliser la qualité des premiers secours.

Les opérations de maintien de la paix modernes, telles que la MINUSMA, nécessitent une gamme de capacités nouvelles ou renforcées et exigent des solutions novatrices. Nous continuons d'inviter les États Membres à envisager de devenir ce que j'appellerais des « pays fournisseurs de matériel appartenant aux contingents ». Nous les engageons également à étudier la possibilité de contribuer à des bataillons conjoints et/ou de collaborer directement avec les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police pour leur fournir le matériel nécessaire.

La récente collaboration entre la Norvège, la Belgique, le Danemark, le Portugal et la Suède est un exemple d'approche novatrice permettant de garantir la mise à disposition des moyens nécessaires. Ces pays ont accepté de fournir une unité aérienne composée d'avions C-130 à la MINUSMA dans le cadre d'un concept de rotation multinationale convenu d'un commun accord, assurant ainsi la fourniture continue de ces moyens aériens essentiels à la MINUSMA pour une période de deux ans environ. Le Département de l'appui aux missions est disposé à envisager des arrangements analogues pour d'autres équipements au Mali.

Il est essentiel que nous respections les normes les plus élevées lorsque nous servons et protégeons les populations locales. Au Mali, la gestion de l'environnement reste l'une des grandes priorités de mon département. De même, je continue d'accorder la priorité aux efforts visant à lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et à toutes les questions relatives à la conduite du personnel des Nations Unies. Je demande à tous les États Membres de faire en sorte que notre personnel respecte les normes les plus élevées en matière de conduite et de discipline, en prodiguant une formation adéquate, en veillant à ce que tout incident

soit signalé en temps voulu et en assurant un suivi en cas de besoin, de manière à garantir le respect du principe de responsabilité.

Pour ce qui est de l'avenir, ni les difficultés ni les risques existants ne doivent être sous-estimés. Si nous ne renforçons pas les moyens de la Mission, cela aura une incidence importante sur notre capacité à nous acquitter de notre mandat. Cela dit, les résultats obtenus par la MINUSMA à ce jour laissent penser qu'avec de la volonté, une vision de l'avenir et l'appui continu du Conseil, ces défis ne sont pas insurmontables.

Le Président (*parle en russe*) : Le représentant de l'Uruguay a demandé à faire une déclaration.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier les Secrétaires généraux adjoints, M Hervé Ladsous et M. Atul Khare, de leurs exposés respectifs cet après-midi.

Je tiens également à faire référence à la réunion de haut niveau sur la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, tenue le 23 septembre, qui a constitué une bonne occasion d'échanger différents points de vue sur la situation que connaît le pays. La situation au Mali reste préoccupante, s'agissant, surtout, du degré de violence dont est victime la population civile. Ces derniers mois, ont été signalés des actes de terrorisme et des violations successives du cessez-le-feu de la part de la Coordination des mouvements de l'Azawad et de la coalition de groupes armés Plateforme ainsi qu'une absence de l'autorité de l'État sur une grande partie du territoire.

Le Conseil de sécurité a pu apprécier par lui-même certains de ces aspects lors de la mission qu'il a effectuée en mars, dans le cadre des visites et des entretiens organisés au Mali. Face à cette situation délicate, le Conseil de sécurité a adopté en juin dernier la résolution 2295 (2016), qui autorise une augmentation des effectifs militaires et de police de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et confie à cette dernière un mandat considérablement plus robuste que précédemment, assorti de capacités de défense active de ce mandat, de prévention et de lutte contre les menaces asymétriques, entre autres dispositions.

Même si l'Uruguay estime que le mandat actuel de la MINUSMA dépasse ce qui est normalement prévu dans la mise en oeuvre d'une opération de maintien de la paix, étant donné qu'il comprend des activités de lutte contre le terrorisme, ma délégation a voté pour cette résolution étant entendu que le Mali présente une situation extraordinaire sur le plan de la sécurité. Trois mois après l'adoption de la résolution 2295 (2016), la situation au Mali demeure critique et les conditions de sécurité sur le terrain ne montrent aucun signe d'amélioration, bien au contraire.

J'estime pertinentes les activités mises en œuvre grâce aux financements fournis par le Fonds pour la consolidation de la paix, qui permettent d'obtenir des résultats sur le plan socioéconomique en vue du renforcement des capacités du pays. Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport (S/2016/819), ces activités ont permis de scolariser 3 856 enfants maliens, de créer 650 activités rémunératrices pour des déplacés, des réfugiés et des personnes qui sont revenues chez elles, et d'améliorer l'accès à la justice et à la sécurité pour 460 femmes qui avaient subi des actes de violence sexiste. Grâce à ces activités, le Mali pourra mettre en place des capacités qui perdureront au-delà de la présence des Nations Unies sur le terrain.

L'Uruguay est conscient des difficultés auxquelles se heurte le Gouvernement malien, principalement sur le plan de la sécurité et de l'économie, mais ce dernier devra aborder ces problèmes dans une perspective à long terme, en s'attaquant à leurs causes profondes, en donnant des preuves de crédibilité aux parties à l'Accord de paix et en s'employant à prévenir la propagation du terrorisme sur le territoire national. Les initiatives régionales de lutte contre le terrorisme, telles que le Groupe de cinq pays du Sahel, sont également importantes pour traiter le problème du terrorisme, qui touche le Mali comme plusieurs pays de la zone. Nous devons nous rappeler que ces groupes ne connaissent pas de frontières, et l'on pécherait donc par simplisme en voulant aborder cette question dans une perspective purement nationale. Par conséquent, nous prions instamment le Gouvernement malien, la Coordination des mouvements de l'Azawad et la Plateforme de maintenir les voies de dialogue en vue de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation ; faute de quoi, nous en sommes convaincus, de nouveaux flancs s'ouvriront, qui faciliteront la tâche aux terroristes et rendront en revanche plus difficile la réaffirmation de la présence de l'État sur toute l'étendue du territoire national.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Mali.

M. Konfourou (Mali) : Prenant la parole pour la première fois devant le Conseil de sécurité depuis ma prise de fonction en qualité d'Ambassadeur et

de Représentant permanent du Mali, j'ai, d'abord, l'immense plaisir de transmettre aux membres du Conseil les salutations cordiales et l'expression de la gratitude infinie du Gouvernement et du peuple maliens pour l'attention toute particulière dont le Mali bénéficie de la part du Conseil de sécurité. Je m'engage à travailler étroitement avec les membres du Conseil, en vue de la paix et de la stabilité au Mali, voire au-delà.

Je voudrais ensuite vous adresser, Monsieur le Président, les chaleureuses félicitations de la délégation malienne pour l'accession de votre grand pays, la Fédération de Russie, à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois d'octobre 2016. Qu'il me soit également permis d'exprimer à la délégation néo-zélandaise notre haute appréciation du travail remarquable qu'elle a réalisé durant sa présidence du Conseil, le mois écoulé. Je ne saurais clore ce chapitre des remerciements sans rendre hommage au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour son dévouement plein et entier en faveur de la paix, de la sécurité et du bien-être des populations à travers le monde, plus spécifiquement dans mon pays, le Mali. Je voudrais associer à ces remerciements son Représentant spécial, M. Mahamat Saleh Annadif, ainsi que le système des Nations Unies et tous les autres partenaires, pour les efforts inestimables qu'ils ne cessent de déployer en faveur de la paix et de la stabilité au Mali. Je voudrais également, au nom du Président de la République du Mali, S. E. M. Ibrahim Boubacar Keita, saluer le consensus trouvé par les membres du Conseil ce matin autour de la personne du Premier Ministre, M. António Guterres, au poste de prochain Secrétaire général des Nations Unies.

Comment ne pas réitérer la reconnaissance du peuple et du Gouvernement maliens à la République algérienne démocratique et populaire, au Président du Comité de suivi de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, à l'Union africaine, à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, à l'Union européenne, à l'Organisation de la coopération islamique, à la France, au Burkina Faso, à la Mauritanie, au Niger, au Tchad, aux États-Unis d'Amérique, à la Russie, au Royaume-Uni et à la Chine pour leur engagement en faveur de la restauration de la paix et de la stabilité dans notre pays ?

La délégation malienne prend note du rapport du Secrétaire général à l'examen (S/2016/819) et félicite les Secrétaires généraux adjoints, M. Hervé Ladsous et M. Atul Khare, de la présentation qu'ils en ont faite. Ce rapport est axé sur la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et sur les actions menées par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Nous nous félicitons de ce que le présent rapport rappelle les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de l'Accord et reconnaisse les efforts déployés par le Gouvernement malien, sous l'autorité de S. E. M. Ibrahim Boubacar Keita, Président de la République et chef de l'État.

Sur le plan de la sécurité, la délégation malienne est préoccupée par les tensions inter et intra-communautaires dans les régions du nord, notamment à Kidal. Elle partage l'analyse du Secrétaire général selon laquelle la situation au centre et au nord du pays reste préoccupante eu égard à la persistance des attaques asymétriques des groupes terroristes et extrémistes contre les forces de défense et de sécurité maliennes et les forces internationales. Ces facteurs constituent sans nul doute les principales entraves à la mise en œuvre de l'Accord de paix.

Tout comme le Secrétaire général, le Gouvernement malien est préoccupé par la situation des droits de l'homme dans le pays. Cependant, l'imputation de recours excessif à la force aux forces de défense et de sécurité du Mali, dans la lutte contre le terrorisme, nous paraît exagérée. En effet, cette appréciation ne prend pas en compte les efforts du Gouvernement en matière de promotion et de protection des droits de l'homme et ce, dans un contexte difficile, marqué par l'absence du contrôle de l'État sur certaines parties du territoire national. En tout état de cause, je puis assurer le Conseil que des enquêtes sont ouvertes et des poursuites engagées par le Ministère de la justice du Mali. Au demeurant, je voudrais donner ici l'assurance que le Gouvernement malien demeure fortement engagé en faveur de la défense et de la promotion des droits de l'homme.

Monsieur le Président, il vous souviendra que le 16 juin dernier, à l'occasion d'un exercice similaire, le Premier Ministre du Mali a entretenu le Conseil de sécurité sur les actions et les initiatives entreprises par le Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Convaincu que l'accélération de cette mise en œuvre est la seule option politique et stratégique qui vaille dans la situation actuelle de notre pays, le Gouvernement n'a ménagé aucun effort pour poursuivre cet élan.

Plus récemment, lors de la réunion ministérielle de haut niveau consacrée à la mise en œuvre de l'Accord, qu'il a coprésidée avec le Secrétaire général

le 23 septembre ici même à New York, le Chef de l'État malien a rappelé les progrès majeurs enregistrés. Aussi, pour marquer son implication personnelle et sa volonté de diligenter le processus, le Président de la République a informé de la nomination de son haut-représentant chargé du suivi de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Il a également souligné la cessation totale de toute belligérance entre les Forces de défense et de sécurité maliennes et les groupes armés depuis la signature de l'Accord en mai et juin 2015. Du coup, la confiance renaît progressivement entre les parties maliennes.

Au titre des réformes politiques et institutionnelles, le Gouvernement malien a procédé à la révision du Code des collectivités, à l'adoption de la nouvelle loi électorale, à la nomination et à l'installation des gouverneurs des nouvelles régions et à l'installation d'un groupe de travail chargé de la relecture de la Constitution en vue de prendre en charge certaines dispositions pertinentes de l'Accord.

Sur le volet développement, il y a lieu de noter que le Gouvernement malien a adopté le plan d'urgence et de relèvement pour la période intérimaire 2016-2017. D'autre part, la stratégie spécifique de développement des régions du nord et l'architecture financière du fonds de développement durable des régions du nord sont en cours d'élaboration. Ce fonds, faut-il le rappeler, sera abondé en premier lieu par environ 457 millions d'euros sur la période 2016-2018, considérés comme faisant partie de l'effort de paix du Gouvernement malien. À ces actions s'ajoute la mise en place des organismes régionaux de développement.

En plus de ces mesures, le Président de la République a annoncé la tenue avant la fin de l'année en cours de la Conférence d'entente nationale. Il s'agira, conformément aux dispositions pertinentes de l'Accord en son article 5, de créer les conditions d'un débat approfondi entre toutes les composantes de la nation malienne sur les causes profondes du conflit, l'objectif étant d'aboutir à l'élaboration d'une charte pour la paix, l'unité et la réconciliation nationale. De même, le Gouvernement a décidé de la tenue des élections communales, toujours avant la fin de l'année en cours.

C'est dans cette dynamique que le Chef de l'État a entamé une série de rencontres et d'échanges avec les principaux acteurs de la vie politique et sociale de notre pays. Le Président a ainsi reçu le chef de l'opposition et plusieurs autres dirigeants politiques, religieux et traditionnels autour des préoccupations nationales. La situation d'ensemble du pays, en particulier au centre et au nord, a été au cœur de ces échanges.

Sur la situation à Kidal, marquée par des affrontements inter- et intra-communautaires qui préoccupent les autorités nationales au plus haut point, je tiens à souligner que le Gouvernement malien n'est ni de près ni de loin lié à ces tensions ou à ces rivalités locales. Mieux, le Gouvernement de la République du Mali n'a aucun intérêt à soutenir un camp contre l'autre. Bien au contraire, vu les pertes en vies humaines et les conséquences de ces tensions sur l'ensemble du processus de paix, le Haut-Représentant du Président de la République pour le suivi de la mise en œuvre de l'Accord a organisé une série de rencontres à Bamako entre les mouvements signataires, avec la participation des membres internationaux du Comité de suivi. Le Président de la République a pris l'engagement de continuer à s'investir auprès des dirigeants des mouvements et des chefs coutumiers de la région en vue de l'apaisement indispensable au retour de la confiance entre les parties.

Par ailleurs, le Gouvernement a privilégié la même démarche, faite de dialogue et de recherche de solutions pacifiques, face à la dégradation de la situation sécuritaire dans le centre du pays. Le Chef de l'État a ainsi fait appel aux mécanismes traditionnels de résolution des tensions intercommunautaires en recourant aux dirigeants politiques, religieux et traditionnels pour réduire les tensions dans la région de Mopti. Il a également appelé à éviter tout amalgame dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. En appui à ces efforts, le Gouvernement s'attelle à la finalisation d'un plan d'action globale de sécurisation et de stabilisation de la cohésion sociale visant à apporter une réponse multidimensionnelle à la situation dans les régions du centre.

Comme peut le constater le Conseil, le Gouvernement de la République du Mali, sous la haute autorité du Président de la République, M. Ibrahim Boubacar Keita, a pour seule priorité le bien-être des populations maliennes, bien-être qui passe nécessairement par la paix et la réconciliation des cœurs et des esprits dans notre pays. C'est pourquoi il s'est engagé résolument et de bonne foi dans la mise en œuvre effective de l'Accord pour la paix et la réconciliation. Cependant, il n'y arrivera pas seul. Les autres parties maliennes doivent jouer pleinement leur partition. Elles doivent rompre tout lien avec les mouvements terroristes

et les réseaux du crime organisé et s'engager résolument et de bonne foi dans la voie de la paix.

C'est le lieu de souligner la nécessité d'accélérer le processus de cantonnement et de désarmement, démobilisation et réintégration aux fins d'isoler les groupes armés non signataires de l'Accord affiliés aux réseaux terroristes dont la présence dans les régions du nord est en train de saper les efforts en cours.

Aussi, pour abréger les souffrances indicibles infligées aux populations innocentes, le Gouvernement appelle-t-il de nouveau à l'adoption de sanctions ciblées à l'encontre de tous les auteurs d'entraves à la mise en œuvre de l'Accord, conformément du reste aux dispositions pertinentes de l'article 54 et à la déclaration de l'équipe de médiation du Comité de suivi de l'accord. De son côté, la communauté internationale a également une grande part de responsabilité en sa qualité de garante de la mise en œuvre de l'Accord. C'est le lieu de renouveler l'appel aux pays amis et aux organisations partenaires à concrétiser les engagements pris lors des conférences successives sur le développement du Mali, de manière à nous permettre d'assurer cette mise en œuvre effective et diligente de l'Accord.

Il est également de la responsabilité du Conseil de sécurité, conformément à la résolution 2295 (2016), dont nous saluons l'adoption, d'aider le Gouvernement malien à rétablir progressivement l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national, condition *sine qua non* pour mettre un terme aux abus et à la situation de non-droit dans certaines localités maliennes. Pour ce faire, la MINUSMA, comme l'y autorise désormais la résolution 2295 (2016), se doit d'adopter une posture plus proactive et robuste. Il est donc important, voire urgent, que la Mission soit pleinement équipée et dotée des moyens adéquats pour s'acquitter convenablement de son mandat de stabilisation du Mali. Le Gouvernement malien, en ce qui le concerne, assumera pleinement sa part de responsabilité dans le cadre du nouveau mandat et travaille déjà avec la MINUSMA afin de parvenir très rapidement à une vision commune de sa mise en œuvre à travers l'élaboration d'indicateurs mesurables.

Pour terminer, je voudrais réitérer la gratitude du Gouvernement et du peuple maliens à l'endroit du Secrétaire général, de son représentant spécial et de l'ensemble des pays fournisseurs de contingents pour tous les sacrifices consentis en vue du règlement définitif et durable de la crise malienne. Je rends hommage à la mémoire de toutes les victimes de cette crise, civiles comme militaires, étrangères comme maliennes. Je salue le travail remarquable des femmes et des hommes de la MINUSMA et de l'opération Barkhane pour la stabilisation du Mali et de l'ensemble du Sahel.

Le Président (*parle en russe*) : J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 16 h 20.